

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Saint-Goustan à Auray**

SEAFEL2024-09

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,

VU l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Saint-Goustan à AURAY,

VU la désignation du comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Est désigné pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT au titre de la plaisance

Usager désigné par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaire : M. RIO Serge – 10 quai neuf – 56400 AURAY

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Publié en ligne le 01/10/2024

Titulaire : Mme LE BRETON Marie-José, vice-présidente, conseillère départementale, ,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : M. JALU Michel, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son
représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant – 18 rue Alain
Gerbault – CS62221 – 56006 VANNES Cedex

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURAY

Titulaire : Mme DUBOIS Marie – 11 rue Jean Jaurès – 56400 AURAY

Suppléant : M. LE GUENNEC Jean-Baptiste – 36 rue Georges Clémenceau – 56400 AURAY

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port de Saint-Goustan ou son représentant – Capitainerie –
4 Place du Rolland – 56400 AURAY

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – Navix –
Parc du golfe – 9 allée Loïc Caradec – 56000 VANNES

Suppléant : M. le directeur ou son représentant – Le Passeur des Iles – Billetterie de Port-Navalo
Rue du Général de Gaulle – 56640 ARZON

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Publié en ligne le 01/10/2024

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – Armorique Diffusion –
Zone de Kerfontaine – 20 rue Ampère – 56400 PLUNERET

Suppléant : M. le directeur ou son représentant – EURL Ty Bagou –
22 Bis Kervinio – 56470 LA TRINITE SUR MER

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de
plaisance

Titulaires : M. NIQUEL Yann – 25 rue Saint-René – 56400 AURAY
M. RIO Serge – 10 quai neuf – 56400 AURAY
M. GUILLO Alain – 6 Kermadio – 56400 PLUNERET
M. PASCO Alain – 5 Promenade du Stanguy – 56400 AURAY
M. MINOUS Christian – 2 allée de Montaigne – 56400 AURAY

Suppléants : M. LEIGLON Gérard – 4 rue des Châtaigniers – 56400 BRECH
M. LOUIS Didier – 61 rue Amiral Coudé – 56400 AURAY
M. MOTTIS Jean-Pierre – 3 promenade du Stanguy – 56400 AURAY
M. CHARPENTIER Jean-Claude – 2 rue des Tricors – 56400 AURAY
M. NIQUEL Jacques – 6 rue de l'Eglise St-Goustan – 56400 AURAY

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président de l'Amicale Nautique de Saint-Goustan ou son représentant –
Place du Rolland – Port de Saint-Goustan – 56400 AURAY

M. le directeur ou son représentant – AFPA d'Auray –
Saint-Goustan – La Base – 56400 AURAY

Publié en ligne le 01/10/2024

Suppléants : M. le président de la station SNSM de La Trinité-sur-Mer ou son représentant –
56470 LA TRINITÉ-SUR-MER

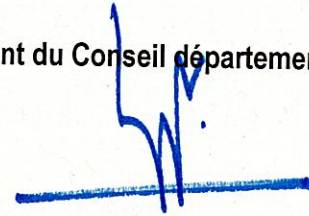
M. le président ou son représentant – Aviron-Club d'Auray –
28 quai Franklin – 56400 AURAY

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 27 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT